



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1321-2

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 27 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1321-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
VISANT UNE PARTIE DU SECTEUR DOT NUMÉRO 1321 AFIN DE METTRE À JOUR LES
RÈGLES DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT LES SECTEURS A ET B**

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 26 mars 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca